

VILLE DE LIEVIN
CONSEIL MUNICIPAL
27 NOVEMBRE 2015

Compte rendu

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DU PROJET DE POLE DE CONSERVATION DES COLLECTIONS DU LOUVRE	3
II.	AMENAGEMENT/FONCIER/URBANISME	16
-	Liévin : cité Jean Jaurès – Déclassement d’une emprise rue de Bretagne	16
-	Liévin : pôle de conservation du Louvre – Cession de terrains à la Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin	17
-	Liévin : aménagement des secteurs Jaurès/Scientifiques – Résiliation de la Zone d’aménagement concerté au 31 janvier 2016	17
III.	FINANCES	18
-	Taux de la taxe d’aménagement et exonérations facultatives	18

(La séance est ouverte à 18 heures).

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, Nous allons ouvrir cette séance du Conseil municipal en date du 27 novembre 2015.

Je vais demander à Monsieur Serge KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur le Directeur général des services.

Comme il est de tradition, je vais désigner un secrétaire de séance.

Il s'agira d'une secrétaire de séance, puisque, les jeunes, en l'occurrence, sont absents ce soir. Charlotte VAN WAELSCAPPEL n'est pas là, Guillaume KAZNOWSKI non plus, de même que Caroline HIEST et Mina OUBALAAID.

Mademoiselle Stéphanie DUTHOIT, vous êtes la cinquième plus jeune. Vous allez donc assumer ce secrétariat de séance. Je vous en remercie.

Je vous propose de reporter l'approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal du 15 octobre à notre prochain Conseil municipal qui aura lieu le 17 décembre 2015

I. PRÉSENTATION DU PROJET DE POLE DE CONSERVATION DES COLLECTIONS DU LOUVRE

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, il s'agit ce soir d'une séance exceptionnelle du Conseil municipal, puisqu'elle sera entièrement consacrée, hormis pour une dernière délibération qui nous est imposée pour des raisons de délai, à un dossier ô combien important pour la ville de Liévin, mais, au-delà de la ville de Liévin, pour l'ensemble de notre territoire. Vous l'avez bien compris, il s'agit du projet du pôle de conservation des collections du Louvre, qui va vous être présenté à la fois par les représentants du Louvre, par les représentants de la Région Nord - Pas de Calais et également par le cabinet d'architecture Rogers qui a été lauréat du concours.

Je voudrais ici saluer la présence de :

- Madame Valérie FOREY, administratrice générale adjointe du Louvre,
- Monsieur Karim MOUTTALIB, administrateur général,
- Monsieur Nicolas FEAU, conseiller auprès du Directeur en charge des questions territoriales,
- Monsieur Xavier GUILLOT.

Merci de vous être déplacés et d'être présents à cette séance du Conseil municipal.

Les représentants de la Région ici présents sont :

- Madame Véronique HEULARD, directrice du projet,
- Monsieur Didier PERSONNE, directeur général adjoint des équipements régionaux,
- Monsieur Damien SAUREL, chef de projet, que les Liévinois connaissent bien puisqu'il est également le président du club de volley à Liévin,
- Monsieur Pierre-Louis LEMAIRE, assistant chef de projet.

Je salue également la représentante du cabinet Mutabilis :

- Madame Juliette BAILLY-MAITRE, paysagiste,

ainsi que les représentants du cabinet d'architecture Rogers :

- Monsieur Lennart GRUT, Project administrator,
- Monsieur Mathias KOESTER, l'architecte en charge du projet.

Un grand merci pour votre présence.

Ce grand projet va vous être présenté ce soir en Conseil municipal. Il fera ensuite l'objet à la suite de cette présentation de trois délibérations qui vont en permettre la concrétisation sur le territoire liévin. Tout d'abord, l'équipe du Louvre va vous expliquer le pourquoi de ce projet de pôle de conservation, les raisons du choix de Liévin, les missions qui sont attribuées à un pôle de conservation et vous dire également comment cet équipement va fonctionner et comment il est financé. L'équipe de la Région pourra à la suite intervenir pour démontrer tout l'intérêt de la Région Nord - Pas de Calais pour ce pôle de conservation et dire pourquoi il a apporté son soutien plein et entier à ce pôle de conservation. Ensuite, nous aurons le plaisir de voir, d'imaginer et d'anticiper déjà ce pôle de conservation au travers d'une petite vidéo et de votre présentation, Mesdames et Messieurs, de voir comment se traduira concrètement sa réalisation à Liévin.

Mes chers collègues, c'est un grand moment que ce Conseil municipal va vivre, c'est tout simplement un grand moment pour la ville de Liévin et pour ce territoire tout entier.

Nous sommes extrêmement fiers, extrêmement heureux de vous accueillir, Mesdames et Messieurs. C'est avec beaucoup de respect que nous le faisons et avec beaucoup d'engouement. Merci d'être là, merci d'avoir apporté votre confiance à cette région, à ce bassin minier et d'avoir apporté votre confiance à la ville de Liévin. C'est véritablement avec énormément de fierté que nous vous accueillons.

J'associe d'ailleurs dans ces mots de fierté, de respect, d'engouement quelqu'un qui, pendant très longtemps, a œuvré à ma place, qui est présent dans cette salle parmi le public, je pense qu'il est tout aussi touché que moi par cette arrivée, je veux citer mon prédécesseur Jean-Pierre KUCHEIDA, Maire de Liévin, Député du Pas-de-Calais, qui a tenu à assister à cette présentation. En effet, pour lui aussi, tout comme pour son grand ami Daniel PERCHERON, c'est quelque part un rêve qui se concrétise que de voir arriver le Louvre et, ici à Liévin, le pôle de conservation du Louvre sur notre territoire liévin.

Merci à vous.

Je vous laisse la parole.

M. MOUTTALIB.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs,

Avant de passer la parole à Valérie FOREY, l'administratrice générale adjointe du Louvre qui suit très particulièrement et très précisément ce projet, je voulais vous dire d'abord que nous étions particulièrement touchés par les mots que vous veniez de prononcer. Nous sommes aussi particulièrement touchés par l'accueil qui nous est réservé depuis que le Louvre s'est lancé dans cette aventure, que ce soit l'aventure du Louvre-Lens, mais maintenant l'aventure qui concerne très directement le Louvre, les collections nationales et ses œuvres et la commune de Liévin. C'est avec beaucoup d'émotion et beaucoup de bonheur que je vous remercie de nous donner l'occasion de venir présenter ce projet et de vous expliquer en détail de quoi il retourne et ses caractéristiques particulières.

En effet, il s'agit vraiment – j'espère que ces mots ne sont pas galvaudés – d'un projet d'exception. C'est un projet exceptionnel à plusieurs niveaux : il prend tout son sens après l'installation du Louvre-Lens à quelques centaines de mètres de là où il sera implanté et il renforcera évidemment les synergies entre les deux établissements qui seront créés, mais il a vraiment des caractéristiques que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Il a une caractéristique évidente, c'est un pôle de conservation, il a une caractéristique scientifique d'ampleur, puisqu'il s'agit de sauvegarder les collections nationales, de les préserver d'un risque de crue centennale qui peut paraître théorique, hypothétique, mais qu'il serait criminel de ne pas regarder en face et de ne pas traiter. Je pense qu'on a gardé une image pour vous présenter Paris en 1900 qui était sous les eaux et les eaux allaient évidemment jusqu'au Louvre et jusqu'aux autres musées. Au-delà de cet impératif nécessaire de sauvegarde, le projet du centre de conservation, non seulement permettra de conserver les œuvres – c'est son but de base –, mais également de les analyser, de se livrer à des activités de recherche autour de ces œuvres qui sont – je pense que les conservateurs du Louvre ne me contrediraient pas, mais ils ne seraient pas très contents que je le dise aussi clairement – conservées dans des conditions, dans un Palais royal qui n'était pas vraiment créé pour conserver des œuvres. Elles sont donc conservées dans des conditions que je ne qualifierais pas de mauvaises, mais qui sont un peu

étranges pour des œuvres qui, pour certaines, ont été prêtées à Lens, vous connaissez donc particulièrement la qualité de ces œuvres.

Ce pôle de conservation permettra donc de mener des activités de recherche qui n'ont en réalité jamais pu être menées parce qu'on ne pouvait tout simplement pas déployer les collections hors des réserves dans lesquelles elles sont tassées les unes à côté des autres. Notamment les espaces de recherche qui seront créés au sein du centre de conservation permettront quelque chose qui paraît assez évident, mais qu'on ne peut pas mener, d'examiner des séries par exemple. Le Louvre compte de 400 000 à 500 000 œuvres – en fonction de la façon dont on calcule – et on ne peut pas examiner les séries.

Ce chiffre est justement très important et le deuxième caractère exceptionnel, au-delà du caractère scientifique et de possibilité de mener des recherches et des analyses dans des ampleurs non connues jusqu'ici, c'est justement l'ampleur du mouvement et l'ampleur du regroupement des collections. Je n'ai quasiment aucun autre exemple en tête où on fera bouger un nombre d'œuvres aussi large et aussi grand pour les regrouper évidemment dans un même endroit, mais où on se livre à une espèce d'arche de Noé avec de tels chiffres.

Enfin – et on pourrait continuer sur un grand nombre de caractéristiques qui le rendent unique –, c'est son caractère novateur. En effet, personne à ma connaissance – peut-être le British Museum, et encore, je pense que la comparaison n'est pas bonne – ne s'est jamais lancé dans une telle opération. C'est pourquoi ce défi est particulièrement intéressant et permet vraiment de donner tout son sens à la synergie entre le Louvre, la Région et la Commune et permettra à mon avis de créer un ensemble cohérent entre le Louvre-Lens, le Louvre et Liévin.

Je vais passer la parole à mon adjointe, Valérie FOREY.

Mme FOREY.- Bonsoir à tous. Je suis très contente et très fière de pouvoir être là. Il s'avère que j'ai eu la chance de suivre l'aventure du Louvre-Lens et je suis ravie de poursuivre avec ce projet de centre de conservation des réserves du Louvre à Liévin.

Pour reprendre ce que Karim MOUTTALIB vous a exposé, je pense que l'on peut faire dérouler la présentation sur les origines du projet.

(Projection de diapositives).

Un des premiers éléments est lié à la situation géographique du musée du Louvre en bord de Seine, qui fait qu'il est aujourd'hui particulièrement vulnérable sur un risque de crue centennale qui mettrait effectivement le Palais et la plupart de Paris les pieds dans l'eau – vous avez une vue de ce que peut donner la crue centennale. Le risque est donc réel.

Actuellement, 70 % de nos collections sont en réserves en zone inondable, ce qui représente un peu plus de 11 000 m². Au-delà de cette problématique de crue, qui est évidemment un enjeu national de protection et de conservation des œuvres et du patrimoine, puisque les délais d'alerte d'une crue qui peuvent être donnés 72 heures à l'avance ne nous permettraient pas d'évacuer et de mettre à l'abri ces quelque 250 000 œuvres qui se trouvent actuellement dans les sous-sols ou dans les rez-de-chaussée du Palais du Louvre, un autre enjeu de ce projet qui est fondamental et qui rejoint le fondement et tout le concept est que la nature des réserves d'œuvres a complètement changé. Les réserves d'œuvres ne sont pas un lieu inanimé, inhabité et il y a maintenant un vrai besoin de pouvoir concentrer l'ensemble de ces objets pour pouvoir les étudier, pour que les professionnels puissent y avoir accès, que ces objets soient facilement accessibles, pour que l'on puisse poursuivre des études scientifiques, techniques et améliorer notre connaissance du patrimoine. En ce sens, ce projet répond donc à un double objectif, à deux enjeux majeurs du musée du Louvre.

Sur cette opportunité, il y a le fait de préserver les collections et l'enjeu qui est de rassembler l'ensemble de ces œuvres pour les conserver, les étudier et ensuite diffuser tout ce que nous allons pouvoir en apprendre. C'est l'ensemble des opportunités pour le musée du Louvre.

L'autre opportunité, qui est aussi réelle, est liée à la synergie que l'on va pouvoir déployer avec le Louvre-Lens.

Il y a donc un enjeu pour les collections du Louvre, un enjeu lié aussi au Louvre-Lens, un enjeu à l'échelle du Louvre et un impact territorial sur lequel nous sommes pleinement engagés, qui est de nous ancrer fermement, définitivement au sein de la région.

Pour les enjeux de la région, je passe la parole à Didier PERSONNE.

M. PERSONNE.- Merci et c'est l'occasion de vous remercier, Monsieur le Maire, et vous tous. Vous nous permettez ainsi de venir vous parler d'une passion, celle de notre Président, non pas pour ce territoire, mais le Louvre-Lens aura été quelque chose de majeur dans sa mandature.

En effet, le jour où nous avons livré – puisque j'étais aussi en responsabilité de ce projet pour la Région Nord - Pas de Calais –, en présence du Président de la République – vous étiez aussi nombreux, Monsieur le Maire, Monsieur KUCHEIDA –, à ce moment-là, une opportunité est arrivée. Les présidents discutaient et disaient : « c'est bien, on a fait un projet sur ces territoires, il fallait le faire, mais nous avons une difficulté ». Voilà ce qu'a dit Monsieur Henri LOYRETTE. « Une difficulté, laquelle ? » « On a un projet qu'on n'arrive pas vraiment à faire sortir ». Vous vous doutez bien que Daniel PERCHERON a mobilisé l'ensemble des acteurs qui étaient autour de lui.

Grâce au partenariat et à la confiance du Louvre que je salue à nouveau, grâce à ses deux Présidents et notamment son dernier Président qui avait été à l'initiative de la réalisation des collections, Jean-Luc MARTINEZ, nous avons il y a peu, puisque c'était cet été, passé la première délibération. Nous avons travaillé ensemble et pour nous demander où nous allions mettre ce projet. Cela a été d'une évidence totale. Quand on avait conçu le Louvre-Lens avec les architectes, l'équipe Sanaa, beaucoup de gens se souviendront de ce qu'on appelle le bois pionnier. Monsieur KUCHEIDA allait parfois le week-end – je le sais parce que Daniel PERCHERON me le disait – à travers ce bois et imaginait ce qui pouvait se faire après sur le territoire liévinois. Un jour, parce qu'on m'interrogeait là-dessus, je suis allé sur ce beau parking que vous aviez réalisé et – pour parler comme certains anciens – j'ai pu dire « bon sang, mais c'est bien sûr », c'était là qu'il fallait le faire. Les terrains étaient disponibles.

Cela a été nos premières discussions, la validation sur site, le Louvre qui est venu et, tout de suite, on a dit que, non seulement, on le faisait à Liévin mais que, en plus, cela allait venir conforter ce projet du Louvre-Lens. On vient de l'évoquer, on va continuer à le faire. Souvenez-vous, dans le Louvre-Lens, il y a les réserves visibles et visitables et, là, nous reparlons d'objets des réserves. On a vu tout de suite cette continuité. De plus, nous nous sommes dit que l'on augmentait ce moteur qu'est le Louvre-Lens et que, à côté de ces réserves, de ce centre de conservation, on pourrait ainsi peut-être développer d'autres activités, en relation avec lui. C'est le sens d'une réflexion d'aménagement que la Ville et surtout la Communauté d'agglomération seront amenées à faire, avec le Louvre, dans les prochains mois et les prochaines années. On voit donc bien à quel point cette opportunité est forte.

L'autre chose était bien sûr notre territoire, le territoire régional – jusqu'à la fin de cette année, je parle du Nord - Pas de Calais même si, de plus en plus, nous pensons Picardie. Nous avons 47 musées, nous avons une chance exceptionnelle. Cela veut dire aussi renforcer cette attractivité. C'est aussi aujourd'hui venir abonder d'autant la réflexion que la Région a menée sur la région des musées. On voit bien qu'il y a une synergie qui a été initiée, qui prend de plus en plus de force et c'est très important pour la région Nord - Pas de Calais.

Je vous ai parlé de cette opportunité. Comment a-t-on voulu la mettre en œuvre ? Je vous ai évoqué tout à l'heure la première délibération, celle du 23 juillet. Les élus régionaux ont eu à se positionner sur deux sujets.

Le premier sujet était de dire si on aidait le Louvre dans ce projet. Je rappelle que le Louvre-Lens est un projet porté totalement avec les financements du territoire et par ce territoire. Le Louvre – donc l'État – n'avait pas participé financièrement au Louvre-Lens. Je tiens à le rappeler. Cependant, dès le départ, le Louvre nous a dit : « nous serons partenaires » et le Président de Région a dit : « si vous êtes partenaires, nous faisons 50/50 en termes d'investissement ». Pour être très précis, puisqu'il faut qu'une maîtrise d'ouvrage soit affichée, c'est 51 % de l'investissement et 49 % pour la Région Nord - Pas de Calais. Ce vote a été fait. Pour parler chiffres – je rentrerai dans le détail tout à l'heure et je pourrai vous en donner d'autres si vous le souhaitez –, c'est un budget d'investissement toutes dépenses comprises de 60 M€.

En juillet, il a donc été voté une subvention à destination du Louvre à hauteur de ces 49 % et la Région a dit que, dans ces 49 %, elle se faisait fort d'aller chercher les subventions et notamment celle de l'Europe.

Nous avons mené une discussion forte et je dirai très à l'écoute de l'Europe. Il est de bon ton aujourd'hui de critiquer l'Europe, mais n'oubliez pas que le Louvre-Lens a obtenu 35 M€ de subvention de l'Europe. Le commissaire est venu avec toute la commission et a dit : « oui, notre politique culturelle change, mais nous devons être cohérents avec ce que nous avons fait au Louvre-Lens. Donc, nous sommes à niveau sur ce projet ». Aujourd'hui, nous sommes fléchés. La délibération européenne sera prise aux alentours d'avril, me dit-on. En tout cas, aujourd'hui, les choses sont inscrites à hauteur de 15 M€. Il restera donc pour notre collectivité, Région Nord - Pas de Calais - Picardie, 15 M€ à supporter – un peu moins, puisque je prends 49 % des 60, donc à peu près 30.

Cette première délibération en juillet a été suivie immédiatement d'une deuxième. Le Louvre continue à faire confiance à la Région Nord - Pas de Calais et lui a demandé d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée ; il a donc souhaité que nous conduisions les travaux, l'ensemble de l'opération et que nous lancions le concours, ce qui a été fait.

Pour ce faire, en termes de maîtrise d'ouvrage, il fallait le foncier. C'est là que tout votre rôle intervient, ce que vous travaillerez tout à l'heure. Ce foncier a été évoqué ; la Ville a dit qu'elle avait une capacité, la Communauté d'agglomération a dit qu'elle essaierait de prendre une partie de cette capacité et ce terrain acheté par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sera remis à l'euro symbolique à l'État qui autorisera le Louvre à construire un ouvrage sur le site.

Enfin – comme les débats régionaux ont aussi évoqué ce sujet, il est normal que je vous l'évoque –, il y a le fonctionnement. Il est clairement dit depuis le début – et, pour la Région Nord - Pas de Calais, c'est écrit dans une convention que nous avons avec le Louvre – que le fonctionnement est en totalité à la charge du Louvre. En dehors d'avoir initié, accompagné ce projet dans un partenariat, le Louvre gèrera donc lui-même son équipement. Voilà pour la maîtrise d'ouvrage du projet.

Nous allons maintenant passer quelques vues.

Vous connaissez le site. Vous voyez le Louvre-Lens dans l'ovale. Dans le parallélogramme, vous avez l'espace dans lequel ce projet s'inscrira. Je serai plus précis dans quelques instants, ainsi que les architectes. Vous voyez bien qu'il borde le parking. Nous sommes dans le sujet que vous maîtrisez puisqu'il est chez vous, celui de l'ancienne ZAC Jean Jaurès.

Le site a des données qui ont été mises au concours. C'est l'occasion de dire immédiatement que, dans la foulée de la décision du mois de juillet, au niveau politique, l'appel d'offres a été lancé pour faire un jury d'architectes. Je pense que vous vous en souvenez puisque la presse l'avait repris, 173 candidatures ont été rassemblées sur cette opération extrêmement importante et diverse ; un gros travail a été fait par les services et le jury présidé par le Président du Louvre, avec bien sûr le Président de Région, auquel vous étiez, Monsieur le Maire – vous vous souvenez de ces moments longs, riches, parce que beaucoup de choses ont été débattues.

Dans ce concours, qui a permis de voir l'équipe sur laquelle nous reviendrons dans quelques instants, des documents étaient fournis. Vous voyez notamment que, par rapport au parking, il y a une zone dans le fameux triangle rouge que j'ai évoqué tout à l'heure, qui est la zone pouvant accueillir le bâtiment, et, autour, des caractéristiques un peu particulières, ce qu'on appelle un recul.

Pourquoi cela a-t-il été fait ainsi ? Nous avons eu un dialogue constructif avec les équipes d'Euralens, parce qu'il nous faut être cohérent. En effet, si Euralens est sur l'ensemble des territoires de la communauté d'agglomération avec notamment les différentes réflexions urbanistiques, avec l'arc vert que nous évoquerons dans quelques instants, il nous faut le traduire par le dessin et dans la réglementation. C'étaient donc les contraintes qui faisaient que l'on s'inscrivait totalement dans 40 000 m² d'un projet.

Nous pouvons ainsi voir comment ce projet va être réalisé en termes de programme. Le Louvre va vous expliquer ce qu'ils attendent dans le détail.

Mme FOREY.- Suite à cette présentation, quatre éléments fondamentaux des données du programme étaient transmis dans le cadre du concours d'architecture.

Le premier élément a une dimension territoriale importante puisqu'un des premiers enjeux de ce projet était évidemment d'assurer une bonne insertion urbaine territoriale, en lien avec la zone à l'entour du terrain, de ces projets de développement et du Louvre-Lens bien évidemment. Cette notion d'intégration dans le territoire et de s'inscrire dans le paysage était un élément important du programme.

Deuxième donnée importante du programme, qui était aussi dans les éléments généraux, bien qu'on parle d'un centre de conservation, de réserve d'œuvres, nous voulions que ce soit un lieu ouvert à l'activité de professionnels, de chercheurs, d'étudiants, de personnes en formation. Ce n'est pas un lieu qui va accueillir du public mais un lieu qui va vivre néanmoins et qui va accueillir un personnel, des personnes et des chercheurs spécialisés.

Troisième élément extrêmement important du programme dans ses généralités : si nous nous éloignons de Paris, c'est pour des raisons climatiques, des problèmes d'environnement, nous aurons une attention évidemment très particulière sur tout ce qui va être développement durable. Ce bâtiment se doit d'être exemplaire. Le Louvre est très ambitieux en la matière, la Région l'est également, ainsi que les collectivités, la Ville de Liévin en particulier. Je crois que nous serons tous moteurs sur cet aspect et cette efficacité énergétique et environnementale.

Le quatrième point important du programme détaillait toutes les fonctionnalités par rapport aux objets et à ce que ce bâtiment allait accueillir, cela concerne donc des œuvres d'art et des réserves. Le premier élément de fonctionnalité était de permettre la conservation des œuvres. Cela veut dire des exigences techniques relativement pointues, mais que l'on va essayer de rendre les plus optimales au regard du caractère environnemental du bâtiment. Je parle notamment des aspects de climatisation, d'hygrométrie. L'inertie que l'on va réussir à dégager de ce bâtiment va nous permettre d'être plus efficaces et d'avoir une démarche environnementale plus performante.

Le deuxième élément du contenu du programme qui est important est de permettre aussi au centre de conservation l'étude et le traitement des collections. Cela passe aussi par une fluidité dans le mouvement des œuvres.

- Le mouvement des œuvres permet l'acheminement des œuvres avec des quais de livraison sécurisés, avec des contrôles hygrométriques, ce qui va permettre aux œuvres de partir et de venir.
- L'espace de conservation, ce sont les réserves en tant que telles, c'est la partie la plus importante en termes de surface. Le programme demande 10 000 m² de réserve. Au sein de ces réserves, il y a plusieurs typologies : des réserves pour des œuvres de très grande dimension, des réserves pour des petits objets très sensibles, avec des conditions climatiques très particulières, sachant qu'on ne conserve pas de la même manière des bronzes, des ivoires, du bois et du lapidaire.
- Au-delà de tout cela, il est important de permettre le traitement et l'étude des collections. Il faut donc des ateliers à proximité de ces réserves. Il faut que les œuvres au sein des réserves puissent être facilement accessibles pour les amener dans les ateliers pour faire des prises de vue, des diagnostics et permettre aux chercheurs, aux étudiants, à toutes les personnes du secteur professionnel de demander l'acheminement d'œuvres, pour étaler des séries de collections, de civilisations, de typologies différentes et faire des études. Il y a donc aussi un axe recherche, c'est ce que permettent aussi la concentration et la mutualisation de toutes ces réserves du Louvre.
- Enfin dernier élément du programme, une fois qu'on a conservé, qu'on a étudié et qu'on a traité, c'est d'assurer la diffusion de tous ces éléments par des programmes de recherche en lien avec des conservateurs, des chercheurs, des universités.

Concernant les aspects techniques, nous sommes sur un bâtiment éminemment technique par rapport à la spécificité de ce qu'il va contenir, avec des conditions de stabilité climatique et d'hygrométrie très strictes. Néanmoins, il y a une vraie volonté d'efficacité énergétique et environnementale, d'être dans une démarche environnementale très ambitieuse pour pouvoir même être un bâtiment à énergie positive, d'être donc le moins consommateur possible.

Evidemment, nous avons des exigences en matière de sûreté et sécurité qui sont un élément important.

Il y a enfin un souci – et cela rejoint pour moi tout l'aspect développement durable – de maîtrise en termes de coûts de fonctionnement. C'est un élément extrêmement important, mais qui va aussi jusqu'à

la fonctionnalité : un bâtiment simple, flexible et d'un usage qui permette toutes les configurations et tous les mouvements possibles.

Voilà donc les principales données du programme.

En conclusion, ce bâtiment, qui va représenter environ 20 000 m², dont 10 000 m² de réserves, va accueillir au minimum 250 000 œuvres. Comme le disait Karim MOUTTALIB, c'est une opération d'une ampleur qui ne s'est jamais vue, puisque nous allons transférer plus de 250 000 œuvres. Ce bâtiment va nous permettre de mutualiser l'intégralité de ces objets au sein d'un même espace.

C'est aussi une révolution pour le musée du Louvre puisque, aujourd'hui, au sein du Palais, nous avons environ 55 ou 56 pièces ou espaces différents, tout est cloisonné par département, c'est très compliqué. Nous avons aussi des réserves externes. Nous avons quelques éléments de réserve dans le Jardin des Tuileries, mais aussi cinq ou six réserves externalisées puisque nous sommes à Châlons, à Villetaneuse, etc. Ce projet va nous permettre de concentrer toutes nos œuvres qui sont en réserve, ce qui va en faciliter d'autant plus l'étude et cette diffusion du savoir qui est au cœur d'un vrai projet scientifique et culturel, comme on l'appelle.

M. PERSONNE.- Comme vous l'avez entendu, il y a une vraie pression, il faut aller vite. On essaie donc de foncer.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, qui est ici, est représentée par :

- le cabinet Rogers,
- une paysagiste française, le cabinet Mutabilis,
- un bureau d'études, Egis, connu nationalement,
- ainsi que – nous l'avions exigé collectivement – un bureau d'études haute qualité environnementale, c'est pour nous un élément incontournable.

Je vous ai parlé du concours. Depuis ce concours, les équipes ont commencé à travailler puisque l'avant-projet sommaire est en cours d'étude pour une validation dans quelques jours. Cela va nous amener, si tout va bien, à déposer le permis au printemps de l'année prochaine et c'est aussi une des raisons pour lesquelles il vous faut délibérer, car, pour déposer un permis, il faut quand même que l'on possède le terrain. La pression que vous sentez dans la voix est que leur souhait – c'est l'objectif inscrit dans notre mandat, ce n'est pas un vain mot, nous avons contractualisé – est une livraison pour fin 2018, avec des travaux qui commenceront en 2017. C'est en gros une année, une année et demie pour mener cela ; il ne faut pas chômer.

Ce projet est-il simple ou compliqué ? L'équipe d'architectes va maintenant vous l'expliquer.

Nous allons vous présenter deux fois le même film parce que, dans un premier temps, il est beau, mais il est rapide. Vous pourrez ainsi vous délecter au fur et à mesure des visuels.

(Projection du film).

C'était pour vous mettre en préparation mentale, si vous n'y étiez pas – ce qui m'étonnerait.

Je passe la parole à l'architecte directeur du projet.

M. GRUT.- De toute évidence, ce bâtiment est une composante importante de la transformation et de la régénération économique culturelle de ce secteur, mais c'est aussi pour nous une régénération environnementale et de nature, surtout dans la mesure où il s'inscrit dans ce projet très ambitieux de coulée verte de Michel DESVIGNE. Comme vous avez déjà pu le voir, c'est une des inspirations pour le projet.

En même temps, est déjà sur place le Louvre-Lens, un bâtiment de très haute qualité, élégant, contemporain, qui est le focus et le centre de cette zone. Pour nous, avec notre bâtiment, il s'agit d'établir non pas une concurrence, mais un dialogue avec ce qui était déjà là.

On cherche un ouvrage plus discret, mais qui réponde en soi à un programme très spécifique et qui donne lieu à la forme prise. En même temps, on cherche un bâtiment en symbiose avec le paysage comme élément moteur de notre réponse.

Vous avez bien vu le site sur les autres diapositives. Sur la gauche, vous avez la rue Piette et le parking en haut.

Une caractéristique très importante pour nous était la taille du site qui nous permettait de mettre tout le programme sur un seul niveau. Nous venions de terminer l'extension du British Museum à Londres où, à cause de l'espace restreint, nous étions sur plusieurs niveaux et nous étions bien conscients des contraintes qu'impose le fait de manœuvrer verticalement. Ici, nous avons la possibilité de tout mettre sur un seul niveau, d'éviter ce goulot d'étranglement qu'est le groupement des œuvres verticalement. Cela donne une flexibilité presque complète, la possibilité de lumière zénithale dans les endroits appropriés comme les couloirs, etc. et un accès très facile aux réserves pour ceux qui travaillent sur la conservation.

L'autre élément moteur du terrain est une dénivellation assez importante d'est en ouest sur le terrain. Ceci étant combiné avec le programme donné par le Louvre demandant des espaces de différentes hauteurs, une variation de hauteurs de 3 mètres jusqu'à 8 mètres, nous avons pris le parti de créer ce grand plan incliné partant presque du ras du sol jusqu'à ces doubles hauteurs. Là, on pouvait mettre les différentes parties du programme avec des hauteurs différentes. Ce grand plan végétalisé dissimule d'une certaine façon la grande masse de ce bâtiment mais, en même temps, on le fait border du nord au sud par des grands murs « vaubanesques » qui protègent le contenu. On a donc une sorte de forteresse pour les œuvres de grande valeur. Par contre, à l'ouest, c'est une grande baie vitrée, une sorte de vitrine derrière laquelle se trouvent tous les ateliers où se passent les travaux de conservation, où on a la lumière et des conditions de travail exemplaires.

La construction est solide, au niveau HQE, environnemental, on a quelque chose d'extrêmement stable, massif. On a créé une structure en voûte. D'une part, c'est très simple à mettre en œuvre, mais, en même temps, cela donne un caractère très noble à ces lieux de réserves, avec leur contenu extrêmement riche et avec une très haute valeur. Je me rends compte que, peut-être, un seul objet à l'intérieur vaudra l'ensemble de cette construction ; il est donc extrêmement important de les protéger au mieux.

Vous voyez à gauche les ateliers avec les doubles hauteurs pour le travail de conservation.

Sur ce plan, on voit où se trouvent toutes les activités de ce pôle de conservation. Dans la partie rouge, ce sont les réserves. Dans la partie marron, c'est là où on amène et où on dispatche les objets et, dans les parties bleue et jaune, c'est là où se fait le travail. Dans les parties grises, les grands murs qui bordent l'ensemble, se trouvent toutes les parties techniques qui desservent ce qu'il y a dedans.

M. KOESTER.- Je vais parler des différentes fonctions.

À gauche, en jaune, ce sont les ateliers à côté de la façade.

En orange, c'est la zone de livraison, qui est très importante pour le bâtiment. Pour commencer les conservations, il faut que les 250 000 objets arrivent. Cette zone est donc très clé. De cette zone, on a accès à toutes les autres zones et, a priori, à la zone rouge, c'est-à-dire aux zones de conservation.

En haut, dans la coupe, dans la zone la plus à droite, ce sont les zones de conservation les plus basses. Les objets plus grands sont plus à gauche, là où la toiture est plus haute.

En bleu, ce sont les zones publiques. On a l'accueil et quelques bureaux.

En gris, ce sont les couloirs. Le couloir entre la zone jaune et la zone rouge, le couloir de mouvement des œuvres, est très important pour le bâtiment pour mettre les œuvres de la zone rouge à étudier ou ensuite dans les réserves.

Dans toutes les zones grises en haut et en bas, on a les couloirs et aussi toutes les zones d'équipements techniques.

De manière plus technique, on a une idée des œuvres à l'intérieur. On a un équipement très simple qui permet d'accueillir le programme très complexe. C'était dans la phase d'étude de concours, on voit que les 250 000 objets peuvent y entrer, mais on est en étude avec le Louvre pour voir comment le faire effectivement. Comme la trame est très flexible, de 8 mètres à 10 mètres, nous allons trouver de bonnes solutions.

M. PERSONNE.- Il faut savoir qu'ils avaient déjà fait un essai de rayonnages, il n'y avait plus que les œuvres à mettre. On a vérifié ce qu'ils avaient fait et si les rayonnages entraient dedans. C'était le minimum pour le concours.

M. KOESTER.- Sur cette diapositive, on voit l'entrée principale, à côté du parking Jean Jaurès. C'est une entrée très bien définie, mais cela reste quand même modeste. On ne veut pas être en concurrence avec le musée, c'est plutôt un bâtiment privé pour les spécialistes, mais l'endroit où on trouve l'entrée est très marqué.

Le fonctionnement général : depuis le parking Jean Jaurès, on a l'entrée principale. À l'ouest, il y a quelques parkings pour les visiteurs et l'accès pour les zones de livraison en bas. En rouge et en bleu, c'est l'accès pompiers.

Sur cette image, on voit bien la façade ouest, la rue Piette. On voit la grande vitrine et, à côté, la zone de livraison qui est en deux parties, une pour la maintenance et une pour tout ce qui est œuvres.

Sur le diagramme à droite, dans une première partie, on devine le site avec les deux murs « vaubanesques », l'infrastructure avec la technique et, entre les deux, on a la zone flexible avec les quelques couloirs et tout le programme dedans, les zones de conservation. C'est une trame de structure flexible et, après, avec une grande couverture verte.

Vous avez une image de l'intérieur. C'est le boulevard des œuvres, pour le mouvement des œuvres entre les zones de conservation, les zones de livraison et les zones d'étude.

Dans toutes les zones où des gens travaillent, on essaye de mettre la lumière naturelle. On voit ici la lumière de la toiture. Dans des zones où il n'y a de personnes qui travaillent, dans les zones de conservation, on n'a pas la lumière naturelle.

Autre image : c'est l'intérieur, des espaces d'étude. Ici, on profite de la lumière naturelle, notamment de la façade, mais on est en étude parce que l'espace est assez large et il faut aussi quelques lanternes ; on est en train d'étudier pour maximiser et avoir des conditions de travail optimums.

Nous avons terminé un projet un peu similaire pour le British Museum. Vous avez ici une image pour mieux imaginer comment cela se passe à l'intérieur.

Il y a bien sûr des objectifs environnementaux et énergétiques pour le projet. On profite au maximum de la lumière naturelle, on va avoir une forte isolation des parois, une limitation des ponts thermiques et la toiture végétalisée est déjà un gage de basse consommation pour ce type de bâtiment. De plus, à l'intérieur, on est en train d'étudier des possibilités d'utilisation d'une terre crue pour le traitement d'humidité qui est nécessaire pour la conservation des œuvres.

On voit ensuite le bâtiment de l'extérieur, avec le parking Jean Jaurès à gauche. On voit qu'il y a une terrasse accessible pour les gens qui travaillent dans le centre de conservation.

On voit que le bâtiment s'inscrit dans le paysage. Il y a aussi un filtre d'arbres le long de la rue Piette. Ce filtre d'arbres qui est déjà là et que l'on va renforcer donne un peu d'intimité à ce qu'ils font dedans mais, en même temps, il est toujours possible de voir. C'est un peu les deux, on veut bien que ce soit une vitrine, mais, en même temps, il faut un peu d'intimité. C'est ce que donne ce filtre.

Enfin, du côté du musée de Louvre, à l'est, on voit très bien comment le bâtiment devient paysage. Il y a les deux murs « vaubanesques » et, entre les deux, le bâtiment devient paysage.

Mme BAILLY-MAITRE.- Je vais vous parler de paysage. On peut effectivement dire que le bâtiment devient paysage et que le paysage d'Euralens est le préalable du projet et de notre réflexion sur le projet.

Lennart a parlé au départ du plan guide. Nous nous sommes effectivement fortement inspirés du plan guide de Monsieur DESVIGNE et Monsieur de PORTZAMPARC. Nous avons fait nôtres les principes édictés dans le plan. Nous nous sommes aussi attachés à resituer et à comprendre comment le territoire fonctionnait. Nous avons resitué le projet dans cet écheveau vert qui irrigue le territoire et qui fait que l'archipel noir devient archipel vert, comme aime le dire Monsieur PERCHERON, ce qui est une très jolie formule. Nous avons réinterprété les outils, nous avons une même approche qui prône un peu la simplicité et le naturel. « Le bâtiment devient paysage » était une évidence pour nous.

Je vous reparle du site parce que c'est bien de le rappeler. Le site est très marqué par son histoire industrielle. C'est une ancienne cité minière, il y a un puits, il y a beaucoup d'histoires à raconter – Monsieur le Maire, vous pourrez le faire.

On peut dire aussi que ce quartier est un quartier en mutation. Aujourd'hui, il se transforme. En témoignent un peu tous les projets à l'entour, aussi bien de commerce, d'activité, d'habitat, évidemment d'équipement avec le Louvre-Lens, avec le parc linéaire des Camus peut-être un jour, etc. Nous nous sommes instruits de cela, nous nous sommes basés là-dessus.

La décomposition à gauche parle un peu de cet emboîtement d'échelles et de notre réflexion. On part bien du socle qui est le plan guide. La couche au-dessus, où on voit tout le territoire, les maisons et le tissu urbain, parle de l'accroche parce qu'il était important pour nous que cet équipement entre en résonance avec son contexte, avec l'accroche urbaine. Puis, le reste suit. On a beaucoup parlé de continuité dans le cadre du projet parce qu'il est important de raccrocher ce projet au Louvre-Lens et nous avons proposé d'étendre le domaine du musée du Louvre-Lens à Liévin, c'est donc vraiment une histoire de continuité de domaines – je trouve que c'est un bon mot. Il fallait aussi proposer un équipement qui ne soit pas en concurrence, mais vraiment complémentaire. Les trois dernières images parlent de topographie, de paysage et d'insertion fine dans le terrain.

Vous voyez là le triangle vert qui est le site dans son contexte urbain, avec les développements commerciaux, d'habitat, la ZAC Jean Jaurès au sud, les flèches vertes représentent les continuités qu'on a su lire dans le plan guide. Je parlerai aussi des deux terrils, cela fait partie du contexte un peu lointain parce que ce n'est pas la même commune, mais c'est en même temps tellement fort sur le site, on voit tout de suite « les jumeaux », comme on les appelle.

D'un point de vue paysage, ce schéma avec trois mots décrit le traitement, nos ambitions et notre volonté d'un point de vue traitement paysager.

- Je commence par le numéro 3, pour parler de l'accroche urbaine. On a ouvert le bâtiment sur la rue Piette parce que c'est par là qu'arrivent les œuvres de manière la plus évidente.
- Ensuite, amplification, le mot est directement tiré du vocabulaire de Michel DESVIGNE et je le trouve bien pour parler d'une volonté par rapport au paysage, de l'amplification de l'hydrographie, de continuum de végétation, etc. Tous ces termes sont importants et nous avons réinterprété ces outils pour proposer dans le cadre du projet quelque chose qui soit cohérent avec le traitement du Louvre-Lens.
- Prolongement du domaine dont j'ai parlé tout à l'heure.

Dans cette image, je parlerai plutôt de la petite coupe du bas parce que, en trois mots, elle montre comment le paysage vient englober cet équipement. Sur le toit, une prairie se met en place, c'est un peu comme une couverture protectrice. Nous avons trouvé que le projet répondait à l'espèce de dichotomie qu'il y a dans ce projet qui est à la fois de protéger et aussi de vouloir se montrer. On protège bien en dessous et on se montre, on affirme le domaine sur la rue Piette avec la façade urbaine et la grande vitrine qui se développe.

Sur cette image, vous voyez que, sur le toit, ce qui se met en place est finalement une grande prairie. Toujours dans le vocabulaire de simplicité, c'est aussi simple que cela, c'est une prairie qui va évoluer dans le temps, avec des choses qui vont se ressemer assez naturellement. L'idée est aussi d'éviter l'arrosage, c'est une prairie qui va estiver, qui va vivre avec son temps, avec la pluie, avec le soleil, etc. Elle n'est pas sophistiquée, c'est quelque chose que l'on veut volontairement assez naturel.

La dernière image vous montre la terrasse sur la toiture dont parlait Mathias. Elle a été beaucoup motivée pour la vue sur les terrils. Les chercheurs pourront monter pour prendre le soleil et voir de l'autre bout cette grande prairie et les terrils.

M. PERSONNE.- Maintenant, puisque vous connaissez le bâtiment autant que nous, vous allez revoir le film et vous allez l'apprécier d'une autre façon.

C'est Daniel PERCHERON qui avait eu cette idée, en demandant si on pouvait monter sur le toit pour aller voir les terrils.

(Projection du film).

M. LE MAIRE.- Quand on nous fait une telle présentation, c'est l'émotion qui nous emporte, une émotion véritablement palpable – vous le sentez dans cette salle – par l'ensemble des conseillers municipaux. C'est une belle présentation que vous venez de nous faire. C'est un magnifique projet, vraiment magnifique, et je vous remercie de la manière dont vous nous l'avez exposé, chacune et chacun à votre manière. C'est l'émotion d'entendre les responsables du Louvre, le plus beau et le plus grand musée du monde, marquer un tel attachement et une telle confiance à notre territoire.

Il y a eu un premier miracle qui est né d'une rencontre décisive entre Daniel PERCHERON et Henri LOYRETTE. Je pense que ces deux hommes ont eu un déclic, ils se sont mis à rêver et ils ont réalisé à Lens un projet que nous pensions inimaginable, celui de voir arriver le Louvre à Lens. Et puis, ils ont rêvé tellement fort, qu'ils ont pensé à l'étape suivante, relayée en cela par votre Président actuel, Monsieur MARTINEZ, ils ont imaginé ce pôle de conservation.

Vous avez eu raison, Monsieur et Madame, de dire que c'est une opération unique, une opération exceptionnelle mondialement, puisqu'il n'y a effectivement pas encore de tel pôle de conservation existant dans le monde. Et c'est à Liévin et dans le bassin minier que cette opération va se faire. C'est vous dire combien nous sommes fiers et émus de cette confiance et de cet attachement que vous portez à notre territoire.

Il y a aussi l'émotion, mais c'est une émotion que nous connaissons depuis longtemps, celle des services de la Région, Monsieur Didier PERSONNE, dont on a vu la force de l'engagement dans ce dossier. Je salue véritablement, parce que j'ai eu à vivre avec eux de nombreux moments, le grand professionnalisme et les grandes qualités des services de la Région Nord - Pas de Calais. En effet, une volonté politique s'est exprimée chez Daniel PERCHERON, mais il faut encore que cette volonté politique se traduise à un moment donné, soit relayée techniquement par des professionnels. À la Région Nord - Pas de Calais, il y a des services tout à fait remarquables et le service de Didier PERSONNE en particulier en est un. J'ai pu constater sur de nombreux dossiers et celui-là en particulier combien ils y mettaient énormément d'énergie pour réussir ce que nous avons à entreprendre.

Et puis, l'émotion est vraiment palpable dans la manière dont les architectes et la paysagiste viennent de nous exposer le projet.

Je ne sais pas si vous êtes souvent venus sur le territoire, mais, en tout cas, je peux vous dire que vous avez tout de suite saisi ce qui fait la particularité et ce qui est dans les gènes de cette ville de Liévin. Votre projet est finalement d'une grande simplicité mais, dans sa simplicité, il est exceptionnel. Il est fonctionnel, cela rejoint les impératifs qui sont posés par les collections nationales du Louvre, et il est particulièrement esthétique. Il n'y a rien d'ostentatoire dans ce projet. Cette simplicité, c'est la ville de Liévin. La ville de Liévin n'est pas une ville qui se lance dans le bling-bling ou l'ostentatoire, c'est une ville où les forces de la simplicité sont grandes. Vous avez saisi pleinement ce besoin dans votre projet et vous l'avez parfaitement concrétisé.

La paysagiste a fait un travail remarquable, celui qui a effectivement été amorcé par Monsieur DESVIGNE, selon cette expression de Daniel PERCHERON de passer de l'archipel noir, de cette image qui nous colle quelque part malheureusement et qui freine parfois le développement de ce territoire, pour se transformer en archipel vert. Au travers de votre présentation, de votre inspiration, de votre génie créatif, vous avez réussi à concrétiser cette ambition qui est exprimée par Daniel PERCHERON au travers de cette formulation.

C'est donc une grande émotion et je vous félicite toutes et tous pour ce que vous nous proposez sur ce territoire, dans cette ville de Liévin. Nous sommes fiers de vous accueillir et nous allons essayer de nous montrer à la hauteur de votre engagement et de votre volonté de réussir ce beau projet de pôle de conservation ici à Liévin. C'est une très belle réalisation.

Monsieur PERSONNE, vous parliez de Daniel PERCHERON qui voulait voir les terrils du haut de cette toiture végétalisée ? Je pensais à autre chose. C'est peut-être pour voir les terrils du 11/19, mais je le soupçonne plutôt de vouloir prendre un ballon de football et de l'envoyer sur le stade Bollaert, puisque je connais aussi cette passion du football de Daniel PERCHERON.

(Rires).

Mes chers collègues, puisque nos interlocuteurs sont ici présents, je vous laisse le soin de leur poser toutes les questions que vous souhaitez et de demander les éclaircissements que vous pourriez désirer. Je vous laisse la parole si vous le désirez.

M. DARRAS.- J'ai une première question en forme de boutade. Est-ce que, nous aussi, nous pourrions monter sur le toit pour découvrir le paysage du haut du pôle de conservation du Louvre ?

M. LE MAIRE.- Je me retourne vers les responsables du Louvre.

M. MOUTTALIB.- Tâche difficile qui m'incombe de répondre à cette question. J'imagine que c'est une option qui est séduisante mais, en regardant le film, je repensais à des choses très prosaïques qui sont les impératifs d'un musée et je me disais qu'il ne fallait pas oublier l'impératif de sécurité qui est évidemment important. En ces temps un peu troublés, je crois que c'est un impératif qui s'impose encore plus à nous. Du coup, il y aura un équilibre à trouver en réalité entre l'accessibilité large, fut-elle même aux chercheurs, et nos impératifs de garde des collections. On l'oublie souvent ; on parle du Louvre, on a l'impression que ce sont les collections du Louvre ; elles sont certes au Louvre, le Louvre en est affectataire, mais ce sont des collections nationales, à un moment où le sens de nation est quand même particulièrement présent.

M. PERSONNE.- Monsieur le Maire, sur ce sujet, je ne pourrai pas passer à côté, puisque, vous le savez, cela a fait l'objet d'un débat et mon ami Jérôme le sait puisque le Président PERCHERON avait commencé par dire : « c'est super » non pas « on ira jouer au foot » – quoi que, je pense qu'il a dû le dire – mais « l'accès pourra se faire ».

Il est vrai qu'on a les contraintes, elles ont été très bien évoquées il y a quelques instants par le Louvre. Je pense que les deux peuvent se faire de la façon suivante : il n'est pas question qu'il y ait un accès tous les jours, mais peut-être que, à des moments particuliers, lors d'événements, bien entendu sous contrôle, avec des conditions caractéristiques et particulières, des choses comme cela pourront être envisagées.

C'est ce qui avait été dit. Nous allons affiner à ce stade. Je rappelle que nous cofinçons ce projet. Au niveau de la Région Nord - Pas de Calais, nous sommes là aussi pour rappeler ce que le Président avait évoqué. Il a toutefois effectivement intégré que ce n'est pas tous les jours que l'on pourra le faire. Vous pouvez aussi imaginer que si quelqu'un, pas obligatoirement malintentionné, va se promener là-bas, il y a quelque danger. Il faut donc mettre un cadre, mais oui, dans certaines circonstances, les choses pourraient se faire.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS, vous pourrez donc éventuellement, vous aussi, regarder les terrils du 11/19.

M. DARRAS.- Je m'inscris.

(Rires).

M. LE MAIRE.- Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, vous avez utilisé le mot d'émotion. Effectivement, c'est un grand moment d'émotion que nous vivons ce soir.

Je n'ai pas de question puisque j'ai eu le privilège de voir déjà une première présentation au musée du Louvre il y a quelques mois, mais je voulais simplement m'associer aux propos de Monsieur le Maire et dire merci à Daniel PERCHERON, à Jean-Pierre KUCHEIDA, à Laurent DUPORGE, aux administrateurs et aux équipes du Louvre, ainsi qu'à celles de la Région pour ce projet de centre de conservation du Louvre à Liévin. L'émotion fait que les mots ne sortent pas de manière fluide.

Ce projet, vous l'avez qualifié d'exception, Monsieur le Directeur, d'exception pour un territoire d'exception qui a su, par son passé, chercher, non pas sur l'histoire de l'art, mais sur la substance énergétique qu'étaient ces pépites de charbon, protéger nos populations comme il le fera au travers la protection de notre patrimoine culturel défini entre autres au travers ces 250 000 œuvres qui seront conservées à Liévin.

Quel honneur et quelle reconnaissance, pour notre territoire, pour notre population, que d'accueillir, non pas cette pépite, mais ce lingot d'or culturel, architectural, environnemental, cette première mondiale.

Au-delà du plaisir et de la fierté d'avoir ce joyau sur notre territoire, il nous faut souligner aussi l'impact économique et de création d'emplois durant la construction et après livraison.

Nous sommes en train de vivre, j'en suis convaincue, un grand moment de notre histoire, celle de notre région, de notre pays, et nous n'avons pas le droit de laisser échapper cela. Nous avons vraiment le devoir de l'accompagner dans sa réalisation. Encore un grand merci à tous.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Je vais d'ailleurs vous dire une chose à propos de ce projet. J'ai vécu un autre projet en 1984 ou 1986 – Jean-Pierre KUCHEIDA pourrait nous le dire mieux que moi. J'étais à l'époque au lycée Henri Darras. Cette région subissait de plein fouet la crise, la récession minière, et un équipement a émergé du sol liévin et nous a redonné fierté dans une période où c'était véritablement dur ici, c'était le stade couvert régional de Liévin. Au gré de chaque mois, je voyais s'élever ce temple du sport. Je peux vous dire que, pour le gamin que j'étais à l'époque et, je pense, pour tous ceux qui ont vécu cela, c'était cette même fierté que l'on ressent aujourd'hui. Vous nous apportez également là un autre élément de fierté. Le stade couvert a marqué quelque part notre résistance à vouloir encore exister, parce que nous étions encore dans une période où, dans le bassin minier, l'exploitation minière ayant disparu, on se demandait si ces villes minières avaient encore une raison d'exister. Quelque part, au-delà de la fierté, le stade couvert était aussi une façon de résister.

Là, ce pôle de conservation est un élément de fierté et c'est aussi un élément qui, tout comme le Louvre, nous dit qu'une page est tournée. Cela ne veut pas dire qu'on oublie les pages précédentes, mais il y a une nouvelle page, un avenir nouveau qui est en train de s'inscrire pour ce territoire. C'est aussi cela, ce pôle de conservation, c'est pour nous l'avenir qui est en train de s'inscrire pour ce territoire minier et une belle page d'avenir qui est en train de s'inscrire. Vous nous apportez cet élément-là également.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, j'ai pris un peu le train en marche parce que j'avais une autre réunion, mais je dois dire que j'ai un peu mieux compris toute l'importance que représente l'implantation à Liévin de ce pôle de conservation des réserves du Louvre. Je crois qu'on ne mesurera jamais assez l'apport qui a été celui de Daniel PERCHERON, tant dans la réalisation du Louvre-Lens que, aujourd'hui, pour l'implantation de ces réserves. Je le dis d'autant plus volontiers et avec d'autant plus de conviction que je pense que nos populations ne prennent pas encore la pleine mesure de ce que représentent le Louvre et les réserves du Louvre dans notre ville de Liévin.

Je pense donc qu'il faut que l'on réfléchisse pour faire en sorte que notre population s'accapare de cette réalisation et de ce projet. Sinon, on risque de tomber dans des lieux communs ; on connaît la situation de notre population, tout le monde sait qu'il y a eu et qu'il y a toujours dans cette région un retard culturel important. Il faut que l'on trouve les moyens de faire partager à nos populations l'enthousiasme qui est le nôtre devant un tel projet.

Je le répète, nous devons ce projet pour une part essentielle à Daniel PERCHERON et je le dis d'autant plus aujourd'hui à la veille des élections régionales que, dans quelles années, nous mesurerons encore plus l'apport qu'aura été celui de Daniel PERCHERON dans la réalisation de tous ces projets.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT. Ce que vous dites est vrai et j'espère d'ailleurs que ceux qui prendront la suite de Daniel PERCHERON seront à la hauteur de ce visionnaire. Je le dis aussi parce qu'ils auront fort à faire pour se mettre au niveau de Daniel PERCHERON.

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres interventions ?

Madame VANCAILLE.

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, je voudrais dire que je suis doublement fière que ce projet, premièrement en tant que Liévineuse parce que c'est un projet qui est à Liévin et, deuxièmement, parce que cela touche un domaine qui m'est proche, celui du développement numérique. En effet, on ne verra pas arriver 250 000 œuvres sans qu'il y ait derrière des moyens logistiques, numériques et informatiques colossaux.

Je sais que, aujourd'hui, à Paris, un scientifique qui veut consulter des œuvres passe une demi-journée pour y avoir accès. À Liévin, ce sera du quasi instantané parce que ce projet s'accompagne de choses assez merveilleuses.

Je voulais dire aussi que nous allons aussi voir arriver dans notre région des nouveaux métiers, des métiers qui vont se trouver à la jonction de deux domaines qui paraissent un peu incompatibles, qui sont l'art et la technologie. C'est aussi magnifique et cela va arriver chez nous.

J'ai donc envie de dire : on se met tout de suite à l'œuvre dare-dare.

(Rires).

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE, une adjointe heureuse.

Monsieur DERNONCOURT, je rebondis sur ce que vous avez dit. Vous avez raison. Cette présentation en Conseil municipal n'est que le début de quelque chose qu'il va falloir faire désormais partager à l'ensemble de notre population. C'est le début de cette opération.

Vous connaissez la prudence qui est la mienne. Tant que les délibérations ne sont pas prises, je n'avance jamais parce qu'on ne sait jamais ce qui peut se produire. Aujourd'hui, les délibérations ont été prises dans les différentes institutions ; nous arrivons d'ailleurs en dernier, elles vont être prises tout à l'heure. Désormais, il va falloir faire partager cela à l'ensemble de notre population, comme nous avons un peu commencé à le faire avec le Louvre. Je salue d'ailleurs Michel LARDEZ, mon premier adjoint, qui a eu immédiatement l'idée, lorsque le Louvre s'est installé, de dire qu'on ne pouvait pas empêcher nos enfants d'aller au Louvre et qu'il fallait au contraire les encourager. Il nous a immédiatement fait prendre une délibération, celle de conduire nos scolaires au Louvre-Lens une fois dans l'année et de leur faire visiter ce très beau musée. Désormais, il va donc falloir effectivement mieux faire appréhender ce pôle de conservation par toute notre population.

Madame la paysagiste, je dois vous dire que je connais cet endroit comme ma poche, ou presque. J'y ai sévi quand j'étais tout petit, puisque je suis allé à l'école Jean Jaurès. Mon grand-père habitait cette cité Jean Jaurès où il y a la rue de l'Orléanais, la rue de l'Anjou, la rue du Béarn, tous ces noms de régions françaises qui fleurent vraiment bon notre pays. Mon grand-père était rue de l'Orléanais, il y plantait ses radis, ses poireaux, ses salades, il y élevait ses lapins et ses pigeons. Moi aussi, j'ai fait un peu de jardinage là-bas, pas très longtemps parce que je n'étais pas très doué. Mon grand-père était mineur de fond et il n'est jamais allé au musée du Louvre parce que, dans cette région, on n'allait pas à Paris, on n'allait dans les musées, les mineurs disaient que ce n'était pas fait pour eux. En même temps, ils savaient que le Louvre était l'excellence française dans le monde entier. Je le répète et je le dirai toujours, je crois que nos anciens mineurs, ceux qui ne sont plus là, se diraient « finalement, nos petiots n'ont pas été mauvais parce qu'ils nous ont amené cela ».

L'émotion est là parce que, lorsque vous venez nous présenter un tel projet, on pense forcément à ces hommes-là et à ce qu'ils ont donné à notre pays. C'est donc aussi une belle récompense que vous leur offrez.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Plus aucune).*

Il ne s'agit pas de nous contenter de présenter le dossier, il va falloir à présent prendre les délibérations qui s'imposent pour pouvoir le réaliser. Celui qui va se prêter à cet exercice est Jérôme DARRAS qui va nous présenter les trois délibérations relatives à ce projet.

II. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin : cité Jean Jaurès – Déclassement d'une emprise rue de Bretagne

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, nous revenons à des contingences plus matérielles. Il nous faut régler la question du foncier qui va servir de terrain d'assiette à ce magnifique projet. Nous avons trois délibérations à prendre.

Je vous présente la première qui porte sur le déclassement d'une emprise rue de Bretagne. Il s'agit de corriger une erreur qui avait été faite à l'occasion du transfert de domanialité du domaine privé communal

vers le domaine public et, pour cela, de déclasser une emprise qui porte sur les parcelles BE 333, 334, 335 et 336, d'une superficie d'après cadastre de 101 m².

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? *(Aucune)*.

Je la mets donc au vote.

Y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Abstention du groupe Liévin Bleu Marine)*.

Je demande qui est favorable, parce que cela mérite de lever la main pour manifester notre avis favorable. *(Le Groupe majoritaire, Union pour un Mouvement Populaire et Ecologie et Citoyenneté)*.

(Délibération adoptée à la majorité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, deuxième délibération.

- Liévin : pôle de conservation du Louvre – Cession de terrains à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

M. DARRAS.- Il s'agit de la cession de terrains à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui, comme vous le savez, va porter le projet.

Le service des domaines a fixé la valeur des terrains à 15 centimes d'euros le mètre carré. Il est proposé leur cession à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a d'ailleurs délibéré sur le sujet lors de son dernier conseil communautaire.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette deuxième délibération ? *(Aucune)*.

Qui est contre cette délibération ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Abstention du groupe Liévin Bleu Marine)*.

Qui est favorable à cette délibération ? *(Le Groupe majoritaire, Union pour un Mouvement Populaire et Ecologie et Citoyenneté)*.

(Délibération adoptée à la majorité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, troisième délibération.

- Liévin : aménagement des secteurs Jaurès/Scientifiques – Résiliation de la Zone d'aménagement concerté au 31 janvier 2016

M. DARRAS.- Les terrains sont situés dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté qu'il convient de résilier compte tenu des modifications substantielles qui ont été apportées à l'économie de la ZAC.

M. LE MAIRE.- En effet, à l'époque où cette zone d'aménagement concertée avait été réalisée, le programme consistait essentiellement à la démolition de cette cité des Camus et à sa reconstruction sous forme de logements. Cela devient forcément obsolète. Il convient effectivement de supprimer cette zone d'aménagement concerté puisqu'il s'agit aujourd'hui d'implanter un équipement, celui du pôle de conservation.

Y a-t-il des prises de parole ? *(Aucune demande)*.

Y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun)*.

Qui s'abstient ? (*Abstention du groupe Liévin Bleu Marine*).

Qui est favorable à cette délibération ? (*Le Groupe majoritaire, Union pour un Mouvement Populaire et Ecologie et Citoyenneté*).

(*Délibération adoptée à la majorité*).

Je vous remercie.

III. FINANCES

- Taux de la taxe d'aménagement et exonérations facultatives

M. LE MAIRE.- Nous en avons presque terminé, puisque je pensais faire un Conseil municipal exclusivement consacré à ce pôle de conservation, mais les services de la sous-préfecture ou les services fiscaux nous ont rappelé que cette délibération prise il y a un an sur la taxe d'aménagement et exonérations facultatives n'était valable qu'une année. Il s'agit donc de la modifier, non pas dans son contenu, mais de manière à la faire perdurer dans le temps.

Monsieur DERNONCOURT, vous allez rapporter cette délibération.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, nous avons voté en octobre 2014 cette délibération qui instaurait le taux de la taxe d'aménagement au minimum de 1 % et en même temps une exonération pour les habitations principales financées par un prêt à taux zéro.

Pour nous, cette délibération pouvait être reconductible. Or, il apparaît que non, puisque la Direction départementale des territoires et de la mer précise que ces exonérations ne peuvent plus s'appliquer au terme de la durée fixée dans la délibération, soit un an. Il est donc proposé ce soir de voter le minimum de 1 % de la part communale de la taxe d'aménagement et l'exonération dans les conditions de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les années à venir sans fixer de période de validité.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Bien évidemment il ne s'agit pas de changer le contenu de notre précédente délibération, le taux reste le plus bas, 1 %, on ne peut pas descendre en dessous. Si on avait pu le mettre à 0 %, nous l'aurions fait.

Je tiens à vous dire, mes chers collègues, à propos de cette taxe d'aménagement, que nous avons fait le point avec la Directrice des services techniques, qui dirige également notre service aménagement ; je ne sais pas s'il n'y a que cela qui l'explique mais, aujourd'hui, les dépôts de permis de construire en maison individuelle en particulier sont repartis à la hausse. Cela témoigne à nouveau de la confiance que l'on a dans cette commune et je pense aussi du bien-fondé de la délibération que nous avons prise il y a un an.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Comme le groupe que je représente aujourd'hui, Liévin ensemble, l'a fait l'année dernière, nous sommes favorables à cette délibération qui va dans le bon sens. Comme je le dis à chaque fois, quand cela va dans le bon sens, vous pouvez compter sur nos voix.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LAMAND. C'est formidable.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (*Aucune autre*).

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre cette délibération ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Abstention du groupe Liévin Bleu Marine*).

Qui est favorable à cette délibération ? (*Le Groupe majoritaire, Union pour un Mouvement Populaire et Ecologie et Citoyenneté*).

(*Délibération adoptée à la majorité*).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité du débat qui a eu lieu ce soir et je remercie une nouvelle fois nos invités, en leur disant tout simplement qu'ils sont désormais chez eux à Liévin.

À très bientôt.

(La séance est levée).